



**Communauté de communes du
Périgord Ribéracois**

M. le Président Didier BAZINET

m.ballam@ccpr24.fr

Réf : FLE/PMU/CCL

Objet : Consultation SCoT Périgord Vert - Modification Simplifiée n°5 du PLUi-H de la CC Périgord Ribéracois

Monsieur le Président,

Vous nous avez transmis le dossier cité en objet pour observations éventuelles en application de l'article L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme.

Après étude des documents, je vous informe que ce dossier n'appelle aucune remarque de notre part dans la mesure où la modification envisagée ne nuit pas à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers ou à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques, ne conduit pas à une consommation excessive de l'espace, ne génère pas d'impact excessif sur les flux de déplacements et ne nuit pas à une répartition équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services.

Notre avis est donc favorable.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Vice-Président,
Pascal MECHINEAU,